

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de Novembre, à 09 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Sainte-Radégonde-des-Noyers sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	Pouvoir à Mme LESAUVAGE
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
	Présents : 10 – représentés : 1	11/15
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
MOREILLON Jean-Pierre	PUYRAVAULT	Suppléant
BRODU Léonne	ST GEMME LA PLAINE	Suppléante
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STERADEGONDE DES NOYERS	
BAUDON Geoffroy	LA TAILLEE	Suppléant
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
GARREAU Dominique	VOUILLE LES MARAIS	Suppléant
	Présents : 11 – représenté : 0	11/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à DUPAS Laurent
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BOUILLAUD Stéphane	FONTENAY LE COMTE	Suppléant
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS LAURENT	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
SAVINEAU Michel	PISSOTTE	Suppléant
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
GUILLON Francis	ST MICHEL LE CLOUCQ	Suppléant
	Présents : 10 – représentés : 2	12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DEVOUST	

GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
	Présents : 4 – représentés 0	04/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
	Présent : 1 – représentés 0	0/02
	Total présents	36
	Total représentés :	3
	Total présents et représentés :	39/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRE – DELIB N°89/2025

Annule et remplace délibération n°89/2025 du 25 Novembre 2025 suite à une erreur matérielle : le membre GRIMAUD Claude de la CC Vendée Sèvre Autizes est inscrit dans la liste des présents, or il était absent comme en atteste la liste d'émargements, le nombre de membres présents est bien de 10 et 1 représentés soit 11/15. Le reste sans changement.

Le Président informe les membres du Comité qu'à la demande de la Préfecture de la Vendée, certains éléments figurant dans les statuts doivent être mis à jour, notamment le nombre de communes et leur dénomination suite aux récentes fusions.

Profitant de cette sollicitation, il a été proposé de faire évoluer d'autres articles. Les principales évolutions portent sur les points suivants :

- Actualisation du nombre de communes et de la dénomination suite aux récentes fusions ;
- Changement d'adresse du siège du Syndicat ;
- Intégration du volet animation du SAGE Vendée ;
- Précision sur les délégations aux Vice-Présidents et au bureau ;
- Règles de représentation des membres au Comité Syndical ;
- Révision des contributions tous les 3 ans avec application de l'inflation chaque année ;
- Clarification des conditions de financement des ouvrages de stockage d'eau ;
- Précisions sur la durée, et la procédure d'adhésion ou de retrait du Syndicat.

Après plusieurs échanges avec les services de la Préfecture, il est proposé de valider le document annexé notamment les nouveaux éléments surlignés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE la mise à jour et la modification des statuts selon la rédaction annexée ;
- ✓ APPROUVE la modification de l'adresse du siège au 1^{er} janvier 2027. Les autres modifications entreront en vigueur à la date de la notification de l'Arrêté Préfectoral.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus Au
registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT, Arnaud
CHARPENTIER